

**EPIC OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRÈS COMMUNAUTAIRE
PALAIS DES CONGRES – LE KURSAAL DE DUNKERQUE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Du Comité de Direction

Séance du vendredi 12 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 décembre à 9h40, s'est tenu dans les bureaux de l'OTCC à Dunkerque, le Comité de Direction de l'OTCC, après convocation en date du 06 décembre 2025, de Madame ELOY, présidente OTCC-LE KURSAAL.

Titulaires présents et en visio : Marjorie ELOY – Jean BODART - Christine GILLOOTS - Delphine MARSCHAL – Eric DUBOIS – Gaëlle SERGENT - Jean-Edouard CARDIN (arrivé à 9h55) – Paul-Edouard WAQUET

Suppléants présents : Christophe SAUBLENS – Claudine BARBIER

Excusés : Martine ARLABOSSE - Bertrand RINGOT – Florence VANHILLE – Eric GENS (donne pouvoir à Marjorie ELOY) –Sony CLINQUART – Jacqueline GABANT

Secrétaire de séance : Delphine TALEUX-GRISOT

Délibération n°2 : Passage au régime budgétaire pour les provisions de l'OTCC et Le Kursaal

Madame la Présidente expose aux membres du Comité de Direction :

- Que la nomenclature comptable M4 prévoit, par défaut, un traitement semi-budgétaire des provisions, dans lequel les dotations et reprises ne sont pas automatiquement retracées dans les documents budgétaires ;
- Que ce mode de fonctionnement peut générer un manque de lisibilité entre la comptabilité générale et les prévisions budgétaires de l'établissement ;
- Qu'un régime budgétaire complet permettrait de renforcer la sincérité et la transparence des documents financiers, d'améliorer la cohérence entre prévisionnel et exécution, et d'assurer un meilleur suivi des engagements futurs de l'EPIC, tant pour l'Office de Tourisme que pour le Kursaal ;
- Qu'il convient, en conséquence, d'adopter un traitement budgétaire intégral des provisions afin d'harmoniser les pratiques comptables et budgétaires de l'établissement.

- Après avoir entendu l'exposé de Madame Marjorie ELOY, Présidente
- Vu le Code général des collectivités territoriales
- Vu l'instruction comptable M4 applicable aux Établissements Publics Industriels et Commerciaux
- Vu le budget primitif de l'exercice 2025
- Vu les règles de gestion financière applicables aux EPIC
- Après en avoir délibéré

Le Comité de Direction
A l'unanimité des membres présents et représentés
10 voix POUR

- **APPROUVE** le passage au régime budgétaire pour les provisions applicables à l'OTCC et au Kursaal

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Comité de Direction.
Ainsi fait et délibéré à Dunkerque, les jour, mois et an susdits

Rendu et certifié exécutoire par sa transmission
au contrôle de légalité et par sa publication le
19/12/2025